



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2023-065

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2023

Sommaire

DDT de la Creuse / DIRECTION

23-2023-07-03-00005 - Arrêté n° AP23018 du 3 juillet 2023 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Creuse (6 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse /

23-2023-07-03-00004 - Arrêté portant délégation de signature à M. Dimitri LEHAIRE, commandant en second du groupement de gendarmerie départementale de la Creuse (2 pages)

Page 10

23-2023-07-04-00003 - Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à M. Fabien FAURE, directeur du secrétariat général commun départemental de la Creuse (2 pages)

Page 13

DDT de la Creuse

23-2023-07-03-00005

Arrêté n° AP23018 du 3 juillet 2023 de
subdélégation de signature du directeur
départemental des territoires de la Creuse

**Subdélégation de signature du
Directeur Départemental des Territoires de la Creuse**

ARRETE n° AP23018 du 3 juillet 2023

Le directeur départemental des Territoires de la Creuse

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2019 nommant M. Schwartz, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Creuse à compter du 14 octobre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2020 -12-01-004 du 1^{er} décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun de la Creuse ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° AP22011 du 1^{er} février 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Creuse ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2023-04-03-00011 du 3 avril 2023 de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature à Monsieur Pierre Schwartz, directeur départemental des Territoires ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif n° AP23013 du 23 juin 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Creuse ;

DECIDE

Article 1er : En application des articles 2 et 3 de l'arrêté de la préfète de la Creuse donnant délégation de signature, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après pour les actes et décisions définis en annexe.

1.1 - La directrice adjointe, les chefs de service et les adjoints de chefs de service :

Mme Pascale Gilli-Dunoyer	directrice adjointe
M. Sylvain Rouet	chef du service économie agricole (SEA)
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole (SEA)
M. Philippe Triboulet	chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
Mme France Renaud	adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement (SERRE)
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)
M. Fabien Faure	directeur du secrétariat général commun (SGC)
Mme Delphine Sénéchal	directrice adjointe du SGC
M. Franck Martinie	directeur adjoint du SGC

1.2 - Dans le cadre de leurs compétences, les chefs de bureau, les adjoints de chefs de bureau, les chefs de mission :

Direction

Mme Sophie Moreno
Mme Marie-Hélène Riboulet

chefe de la mission connaissance et stratégie des territoires
chefe de la mission nouveau conseil aux territoires

Service économie agricole

Mme Laurence Spinassou
M. Olivier Sénéchal
M. Emmanuel Castin
Mme Sabine Chicon

chefe du bureau soutiens directs
chef du bureau des entreprises et de l'agro-environnement
adjoint à la cheffe du bureau soutiens directs
adjointe au chef du bureau des entreprises et de l'agro-environnement

Service urbanisme, habitat et construction durables

Mme Marie Lasnier
Mme Florence Collerais
Mme Muriel Berthault
M. Philippe Vacher
Mme Martine Vacher
Mme Ariane Aublé
M. Clovis Chassagne

chefe du bureau habitat
chefe du bureau urbanisme et droit des sols
chefe du bureau construction durable
chef du bureau planification
adjointe à la cheffe de bureau habitat
adjointe à la cheffe du bureau urbanisme et droit des sols
adjoint à la cheffe du bureau construction durable

Service espace rural, risques et environnement

Mme Myriam Careil-Moreau
Mme Peggy Chevilly
M. Laurent Goval

chefe du bureau milieux aquatiques, risques et transports
chefe du bureau espace rural et milieux terrestres
adjoint à la cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports – milieux aquatiques
adjoint à la cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports – risques et transports

M. David Schmidt

1.3 - Dans le cadre de leurs compétences, les agents des bureaux des services :

Service espace rural, risques et environnement

M. Daniel Salmon

chargé des réglementations pêche, navigation, transports au sein du bureau milieux aquatiques, risques et transports

MM. Jean-Philippe Chambert et François Demargne

instructeurs interdépartementaux des transports exceptionnels au sein du bureau milieux aquatiques, risques et transports

M. François Auriche et Mme Marie-Brigitte Hochet

chargés de mission chasse et faune sauvage au sein du bureau espace rural et milieux terrestres

Mme Séverine Sellier et MM. Emmanuel Gaspard et Hugues Leyrat

Chargés de mission forêt et aménagement foncier au sein du bureau espace rural et milieux terrestres

Service urbanisme, habitat et construction durables

Mme Christine Pasquet

chargée d'application du droit des sols au sein du bureau urbanisme et droit des sols

Mme Patricia Garraud

instructrice ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols

M. Jean-Michel Labetoule

instructeur ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols

Mme Sophie Léonetout

Instructrice ADS au sein du bureau urbanisme et droit des sols

Mme Christine Bousquet

Chargée de l'application du droit des sols au sein du bureau urbanisme et droit des sols

1.4 - Dans le cadre de leurs compétences, les cadres d'astreinte

Mme Pascale Gilli-Dunoyer	directrice adjointe
M. Philippe Triboulet	chef du service espace rural, risques et environnement
M. Pierre Bontems	chef du service urbanisme, habitat et construction durables
M. Sylvain Rouet	chef du service économie agricole
M. Pascal Maréchal	adjoint au chef du service économie agricole

Article 2 : Les agents nommés à l'article 1 ont subdélégation de signature du directeur pour signer les correspondances et bordereaux relatifs au fonctionnement courant de la direction départementale des territoires (prise de rendez-vous, transmission de documents et/ou dossiers instruits par la DDT).

Article 3 : Les agents nommés à l'article 1 et expressément désignés par le directeur départemental pour assurer l'intérim d'un service, ou par le chef de service pour assurer l'intérim d'un agent au sein d'un bureau ou d'un pôle, exercent les mêmes subdélégations de signature que l'agent qu'ils remplacent pendant toute la durée de l'intérim.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les ampliations ou copies conformes de tous arrêtés, décisions ou documents dont les originaux auront été signés par la préfète, par délégation ou par subdélégation dûment désignées :

- les chefs de service visés au 1-1 de l'article 1 ainsi que les agents ci-après :

Service urbanisme, habitat et construction durables (SUHCD)

Mme Marie Lasnier	cheffe du bureau habitat
Mme Florence Collerais	cheffe du bureau urbanisme et droit des sols

Article 4bis : Par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement du DDT, délégation de signature est donnée, dans le cas de la certification fiscale relative à l'exonération partielle de droits de mutation à titre gratuit et d'impôt de solidarité sur la fortune s'appliquant aux terrains en nature de bois et forêts, à :

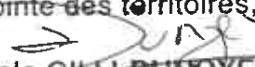
M. Philippe Triboulet	chef du service espace rural, risques et environnement
Mme France Renaud	adjointe au chef du service espace rural, risques et environnement
Mme Peggy Chevilly	cheffe du bureau espace rural et milieux terrestres
Mme Séverine Sellier et	chargés de mission forêt et aménagement foncier au sein du BERMT
MM. Emmanuel Gaspard et Hugues Leyrat	

Article 5 : Madame la directrice adjointe, Monsieur le directeur du secrétariat général commun et MM. les chefs de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Guéret, le 3 juillet 2023

e/Le directeur départemental des
territoires ,

La directrice départementale
adjointe des territoires,


Pascale GILLI-DUNOYER

ANNEXE

*Actes et décisions pouvant être signés par les agents
de la direction départementale des Territoires
sur subdélégation du directeur départemental des Territoires*

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES

AGENTS DE LA D.D.T. de la Creuse		décisions pouvant être signées suivant la
Niveau	Désignation	codification des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 23-2023-04-03-00011 du 3 avril 2023 de la préfète de la Creuse
Direction	Directrice adjointe	Les mêmes que celles du directeur départemental
Chefs de service et adjoints	Tous les chefs de service et adjoints désignés à l'article 1-1	Rubriques Aa1, Ae et Af de l'article 2
	Directeur du secrétariat général commun et adjoints	Rubriques Aa2, Ab, Ak de l'article 2
	Chef du service urbanisme habitat et construction durables	Rubriques Aa, Ab de l'article 3 Rubriques E et Fb de l'article 3
	Chef du service espace rural, risques et environnement et adjointe	Rubriques Ac, Ba (dispositifs 431, 711,761, 766, 821, 831,841 et 851 Bb (dispositifs 73-06, 08), Bc, Bd, C, D, G, H, J, L, M et O-c de l'article 3
	Chef du service économie agricole et adjoint	Rubriques Ba (dispositifs 311, 411, 412, 413, 415, 432, 441, 611, 612, 763, 1021, 1022, 1012, 1014, 1015, 1111, 1121, 1311,132), Bb (dispositifs 73-07, 70-29, 30, 09, 06, 07, 10, 11, 12, 01,02, 71-01, 02, 03, 70-26, 73-16, 70-32), N, O-a, P et Q de l'article 3
Cadres d'astreinte	Chefs de service et personnels de catégorie A désignés à l'article 1-4	Rubrique Mb3 de l'article 3
Chefs de bureau et agents ci-contre	Tous les chefs de bureau et leurs adjoints, la cheffe mission connaissance et stratégie des territoires, la cheffe mission nouveau conseil aux territoires	Rubrique Aa1 et Ae de l'article 2
	Cheffe du bureau urbanisme et droit des sols et adjoint	Rubriques Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab4bis, Ab6, Ab7 de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, la chargée d'application du droit des sols désignée à l'article 1-3	Rubriques Ab2, Ab3, Ab4 et Ab4bis de l'article 3
	Au sein du bureau urbanisme et droit des sols, les agents désignés à l'article 1-3	Rubrique Ab4bis de l'article 3
	Cheffe du bureau habitat et adjointe	Rubriques Eb3, Eb4, Ec1, Fb de l'article 3
	Cheffe du bureau construction durable et adjoint	Rubriques Ee de l'article 3
	Cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports	Rubriques D, Fa, Ma2, Mb3, Mb4 et Mb5 de l'article 3 Rubriques G et L de l'article 3
	Adjoint à la cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports – milieux aquatiques	Rubriques G et L de l'article 3
	Adjoint à la cheffe du bureau milieux aquatiques, risques et transports – risques et transports	Rubriques D, Fa, Ma2, Mb3, Mb4 et Mb5 de l'article 3
	Cheffe de bureau espace rural et milieux terrestres	Rubriques Ac, Ba (dispositifs 431, 711,761, 766, 821, 831,841 et 851 Bb (dispositifs 73-06, 08), Bc, Bd, C, H, et J de l'article 3

Chargés de mission forêt et aménagement foncier	Rubriques Jd de l'article 3
Chargés de mission chasse et faune sauvage	Rubrique C de l'article 3
Chargé des réglementations pêche, navigation, transports	Rubriques Ma2, Mb3 de l'article 3
Instructeurs interdépartementaux des transports exceptionnels	Rubrique Mb5 de l'article 3
Chef du bureau des entreprises et de l'agro-environnement et adjointe	Rubriques Ba (dispositifs 311, 411, 412, 413, 415, 432, 441, 611, 612, 763, 1014, 1015, 1021, 1022, 1111, 1121), Bb (dispositifs 73-07, 70-29, 30, 09, 06, 07, 10, 11, 12, 01, 02, 70-26, 73-16, 70-32), Na, Nb, Ne et P de l'article 3
Cheffe du bureau soutiens directs et adjoint	Rubriques Ba (dispositifs 1012, 1311, 132), Bb (71-01, 02, 03, 70-09, 70-32), Nd et Q de l'article 3

Préfecture de la Creuse

23-2023-07-03-00004

Arrêté portant délégation de signature à M.
Dimitri LEHAIRE, commandant en second du
groupement de gendarmerie départementale de
la Creuse

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu le code de la défense, et notamment son article R. 1333-17,

Vu le code de la route, et notamment son article R. 433-5,

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois des finances, et notamment ses articles 4 et 17,

Vu le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2010-1298 du 28 octobre 2010 portant attribution de produits au budget du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et de collectivités territoriales en application du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales,

Vu le décret du 15 mars 2023 nommant Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, préfète de la Creuse,

Vu l'arrêté interministériel du 28 octobre 2010 modifié fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie,

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2010 portant application de l'article 2 du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et de l'article 1er du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2023-04-03-00035 du 3 avril 2023 donnant délégation de signature à M. le colonel Eric CABIOCH, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Creuse,

Considérant que, dans l'attente de la prise de fonctions d'un nouveau commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Creuse, il y a lieu d'envisager une nouvelle délégation de signature,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation est accordée à M. le lieutenant-colonel **Dimitri LEHAIRE**, commandant en second du groupement de gendarmerie départementale de la Creuse, pour signer les conventions concernant la facturation de certaines prestations de services d'ordre s'inscrivant dans le cadre de l'arrêté ministériel du 28 octobre 2010 modifié susvisé.

Article 2 – L'arrêté préfectoral n° 23-2023-04-03-00035 du 3 avril 2023 susvisé est abrogé à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs des services de l'État de la Creuse.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges, 2, cours Bugeaud, CS 40410, 87011 - LIMOGES cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Creuse, soit par voie postale, soit via le *telerecours citoyens* accessible à l'adresse www.telerecours.gouv.fr.

Article 4 - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse et M. le lieutenant-colonel, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Guéret, le 3 juillet 2023

La préfète,

Signé : Anne FRACKOWIAK-JACOBS

Préfecture de la Creuse

23-2023-07-04-00003

Arrêté portant modification de la délégation de signature accordée à M. Fabien FAURE, directeur du secrétariat général commun départemental de la Creuse

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'Etat, et notamment ses articles 34 et suivants,

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux,

Vu le décret du 15 mars 2023 nommant Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, préfète de la Creuse,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 modifié portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé,

Vu l'arrêté interministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur n° U14761870229241 du 25 février 2021 portant nomination de M. Fabien FAURE dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de Directeur du secrétariat général commun départemental de la Creuse pour une durée de cinq ans à compter du 1er mars 2021,

Vu la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat,

Vu la circulaire du Premier ministre n° 6104/SG du 2 août 2019 relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2020-12-01-004 du 1er décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun de la Creuse,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-03-29-00001 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Creuse,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-07-07-00004 du 7 juillet 2021 portant réorganisation des services de la préfecture de la Creuse, tel qu'il a été modifié par les arrêtés préfectoraux n° 23-2022-03-24-00002 du 24 mars 2022 et n° 23-2022-07-07-00004 du 1^{er} juillet 2022,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2023-04-03-00008 du 3 avril 2023 donnant délégation de signature à M. Fabien FAURE, directeur du secrétariat général départemental de la Creuse,

Vu le rapport de contrôle de premier niveau et de second niveau relatif aux habilitations et délégations de signature, au travail des agents sur *Chorus formulaires*, à la préfecture de la Creuse, en date du 29 juin 2023,

Considérant qu'au regard du point 3 du rapport du 29 juin 2023 susvisé, il y a lieu d'apporter une correction aux dispositions portées par l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 23-2023-04-03-00008 du 3 avril 2023 susvisé,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

Article 1 - Au deuxième et au troisième alinéas de l'article 1 de de l'arrêté préfectoral n° 23-2023-04-03-00008 du 3 avril 2023 susvisé portant délégation de signature à **M. Fabien FAURE**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur du secrétariat général commun départemental de la Creuse, le chiffre « 349 » est remplacé par « 348 ».

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 23-2023-04-03-00008 du 3 avril 2023 susvisé demeurent sans changement.

Article 3 – Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Limoges, 2, cours Bugeaud, CS 40410, 87011 LIMOGES cedex (y compris via l'application *Télécourses citoyens* accessible sur le site www.telecours.fr).

Article 4 - M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse et M. le directeur du secrétariat général commun départemental de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de la Creuse et dont une copie sera transmise à Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Creuse et à M. le directeur départemental des territoires de la Creuse.

Fait à Guéret, le 4 juillet 2023

La préfète,

Signé : Anne FRACKOWIAK-JACOBS